



Fonds canadien de protection des épargnants

## **AVIS ÉMIS LE 7 DÉCEMBRE 2012**

Aux : **Clients de First Leaside Securities Inc. (FLSI)**

Le 7 décembre 2012, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a nommé Grant Thornton SENCR séquestre des sociétés membres du groupe First Leaside (incluant FLSI) en vertu de l'article 101 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

Le 16 août 2012, le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) a affiché un avis sur son site Internet précisant que la date limite pour présenter une réclamation au FCPE a été reportée afin de se conformer au processus d'indemnisation prévu dans les procédures contre FLSI déposées conformément à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Les procédures en vertu de la LACC sont maintenant terminées.

Le FCPE a décidé de mettre en place un processus d'indemnisation personnalisé pour les clients de FLSI qui est membre du FCPE. Le FCPE annoncera le plus tôt possible sur son site Internet le processus d'indemnisation ainsi que la date limite pour présenter une réclamation.

Pour en savoir plus sur la protection du FCPE et le processus d'indemnisation, communiquez avec le FCPE au 416 866-8366 ou sans frais au 1 866 243-6981 ou visitez le site Internet du FCPE à [www.fcpe.ca](http://www.fcpe.ca).